

DEPARTEMENT DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 5 novembre 2021

Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 5 novembre 2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 19 novembre 2021

POLITIQUE C03 COLLÈGES PUBLICS ET PRIVÉS, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**Mise en œuvre d'un contrat de performance énergétique (CPE Système) pour les équipements de chauffage, ventilation et éclairage dans 24 collèges du Département**

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 3221-11,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-CD-9-6419.1 relative à la délégation d'attributions du Conseil départemental au Président du Conseil départemental,

Vu le règlement budgétaire et financier en vigueur du Département fixant les principes de financement des subventions,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2018-CD-5232.1 du 26 janvier 2018 relative à la modification du règlement budgétaire et financier,

Vu l'annexe à la présente délibération,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Départemental,

Sa commission Travaux, infrastructures et grands projets innovants entendue,

Sa commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport entendue,

Sa commission des Finances, des Affaires européennes et générales consultée,

Considérant la volonté du Département des Yvelines de renforcer, massifier et accélérer les investissements pour la rénovation énergétique des collèges publics yvelinois et ainsi réduire ses émissions de Gaz à Effet de Serre,

Considérant que la mise en œuvre d'un Contrat de Performance Energétique (CPE) permettra d'anticiper les obligations en matière d'économie d'énergie fixées par le Décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire, visant à réduire les consommations énergétiques de chaque bâtiment à horizon 2030, 2040 et 2050,

Considérant qu'il convient d'adopter la programmation d'opérations de travaux maintenance pour répondre aux besoins de gestion patrimoniale dans 24 collèges du Départements,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Adopte la mise en œuvre de Contrats de Performance Energétique (CPE) intégrant les études de conception, la réalisation de travaux de rénovation sur les équipements pour 36 M€, l'exploitation et la maintenance des systèmes liés au chauffage, à la ventilation et à l'éclairage pour 6,5 M€, pour une durée de 12 ans dans 24 collèges du département, pour un montant global de 42,5 M€ TTC.

Décide de l'individualisation d'une autorisation de programme de 36 M€ finançant les études de conception et la réalisation de travaux de rénovation sur les équipements.

Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental à effectuer au nom du Département toute demande d'autorisation de construction ou d'aménagement relatif à la mise en œuvre du contrat de performance énergétique pour les équipements de chauffage, ventilation, et éclairage dans 24 collèges du Département et à signer les actes et tous documents relatifs à l'exécution de cette opération.

Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental, dans le cadre de ce projet, à solliciter des subventions auprès de l'état, du Conseil Régional et des autres organismes financeurs, et à conclure, le cas échéant, avec ses partenaires une convention relative à ces financements.

Dit que les dépenses seront imputées au chapitre 23, articles 2317312 et 231312 et 011, article 6156 sous réserve du vote du budget supplémentaire 2022.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

Séance du vendredi 19 novembre 2021**Mise en œuvre d'un contrat de performance énergétique (CPE Système) pour les équipements de chauffage, ventilation et éclairage dans 24 collèges du Département**

Délibération

Président de la séance : Bédier Pierre

Secrétaire : Geoffroy Bax de Keating

Votent POUR (42) : Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Geoffroy Bax de Keating, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Laurence Boularan, Sonia Brau, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capioux, Claire Chagnaud-Forain, Julien Chambon, Bertrand Coquard, Ingrid Coutant, Nicolas Dainville, Olivier De la Faire, Richard Delepierre, Clarisse Demont, Gwendoline Desforges, Sylvie D'Esteve, Fabienne Deveze, Cécile Dumoulin, Eric Dumoulin, Pierre Fond, Grégory Garestier, Marc Herz, Suzanne Jaunet, Josette Jean, Joséphine Kollmannsberger, Olivier Lebrun, Lorrain Merckaert, Guy Muller, Karl Olive, Nathalie Pereira, Arnaud Pericard, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Patrick Stefanini, Stéphanie Thieyre, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Procurations : Philippe Benassaya à Sonia Brau, Olivier De la Faire à Claire Chagnaud-Forain, Joséphine Kollmannsberger à Bertrand Coquard, Patrick Stefanini à Josette Jean.

Affichage le : 23 novembre 2021

Transmission préfecture le : 23 novembre 2021

AR Préfecture :

N° : 078-227806460-20211119-lmc1126064-DE-1-1

Du : 23 novembre 2021

Délibération exécutoire le : 23 novembre 2021